

Page: 1/20

# Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 29.06.2022 Numéro de version 3 (remplace la version 2) Révision: 29.06.2022

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

· 1.1 Identificateur de produit

· Nom du produit: Akepox 2040 Composant B

· Code du produit: 10651 ( 10611), 10652 ( 10606), 11624 (11626), 11625 ( 11628), 10653 (10622)

F6X2-P0SN-K00W-A6AN · UFI:

· 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations

déconseillées Pas d'autres informations importantes disponibles.

· Emploi de la substance / de la

Colle époxy pour résines préparation

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

· Producteur/fournisseur: AKEMI - Chemisch-technische Spezialfabrik GmbH

Tel. +49(0)911 - 642960 Lechstraße 28 Fax. +49(0)911 - 644456 D 90451 Nürnberg e-mail info@akemi.de

· Service chargé des

Laboratoire renseignements:

1.4 Numéro d'appel d'urgence Département Produits et Sécurité AKEMI chemisch technische Spezialfabrik

**GmbH** 

Tel. +49(0)911-64296-59 Horaires de bureau :

du Lundi au Jeudi de 7:30 à 16:30

le Vendredi de 7:30 à 13:30

ORFILA (INRS): + 33 (0)1 45 42 59 59 Centres Antipoison et de Toxicovigilance

ANGERS: 02 41 48 21 21 BORDEAUX: 05 56 96 40 80 LILLE: 0800 59 59 59 LYON: 04 72 11 69 11

MARSEILLE: 04 91 75 25 25 NANCY: 03 83 22 50 50 PARIS: 01 40 05 48 48

STRASBOURG: 03 88 37 37 37 TOULOUSE: 05 61 77 74 47

#### **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

### · 2.1 Classification de la substance ou du mélange

· Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Skin Corr. 1B H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Eye Dam. 1 H318 Provoque de graves lésions des yeux. Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Aquatic Chronic 3 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE)

n° 1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

· Pictogrammes de danger



GHS05 GHS07

· Mention d'avertissement

Danger

· Composants dangereux

déterminants pour l'étiquetage: 4,4'-Isopropylidenediphenol, oligomeric reaction products with 1-chloro-2,3-

epoxypropane, reaction products with 3-aminomethyl-3,5,5-

trimethylcyclohexylamine

(suite page 2)



Page: 2/20

# Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 29.06.2022 Numéro de version 3 (remplace la version 2) Révision: 29.06.2022

		(suite de la page 1
	formaldehyd	de polymer with 1,3-benzenedimethanamine and phenol
	m-phénylen	ebis(methylamine)
	4-nonylphér	nol, ramifié
	3-aminomét	thyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine
	Aminosilane	
· Mentions de danger	H314 Provo	que de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
		provoquer une allergie cutanée.
		pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à lon
	terme	
· Conseils de prudence	P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition l
<u> </u>		récipient ou l'étiquette.
	P102	Tenir hors de portée des enfants.
	P103	Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.
	P260	Ne pas respirer les vapeurs.
	P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
	P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection
		un équipement de protection des yeux/du visage/un
		protection auditive.
	P303+P361	+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux
		Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés
		Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].
	P305+P351	+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer ave
	. 300 . 00.	

précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un

médecin.

P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un

médecin.

P405 Garder sous clef.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la

réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

2.3 Autres dangers

· Résultats des évaluations PBT et vPvB

Nom du produit: Akepox 2040 Composant B

PBT: Non applicable.

· vPvB:

Aminosilane

· Détermination des propriétés perturbant le système endocrinien

84852-15-3 4-nonylphénol, ramifié Liste I

69-72-7 acide salicylique Liste II, III

#### **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

3.2 Mélanges

· <u>Description:</u> Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non

dangereux.

(suite page 3)



Page: 3/20

# Fiche de données de sécurité

# selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 29.06.2022 Numéro de version 3 (remplace la version 2) Révision: 29.06.2022

	(suite	de la pag
Composants dangereux:	,	, ,
CAS: 38294-64-3 NLP: 500-101-4 Reg.nr.: 01-2119965165-33	4,4'-Isopropylidenediphenol, oligomeric reaction products with 1-chloro-2,3-epoxypropane, reaction products with 3-aminomethyl-3,5,5-trimethylcyclohexylamine Skin Corr. 1B, H314; Eye Dam. 1, H318 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Chronic 3, H412	12,5-25
CAS: 1950616-36-0 Numéro CE: 701-207-5 Reg.nr.: 01-2119966906-20	formaldehyde polymer with 1,3-benzenedimethanamine and phenol Skin Corr. 1B, H314; Eye Dam. 1, H318 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Chronic 3, H412	<10%
CAS: 100-51-6 EINECS: 202-859-9 Numéro index: 603-057-00-5 Reg.nr.: 01-2119492630-38-0000	Alcool benzylique Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H312; Acute Tox. 4, H332; Eye Irrit. 2, H319	<10%
CAS: 1477-55-0 EINECS: 216-032-5 Reg.nr.: 01-2119480150-50-xxxx	m-phénylenebis(methylamine) Skin Corr. 1B, H314; Eye Dam. 1, H318 Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H332; Skin Sens. 1, H317 Aquatic Chronic 3, H412 EUH071	1-5%
CAS: 84852-15-3 EINECS: 284-325-5 Numéro index: 601-053-00-8 Reg.nr.: 01-2119510715-45-xxxx	4-nonylphénol, ramifié Repr. 2, H361fd Skin Corr. 1B, H314; Eye Dam. 1, H318 Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410 Acute Tox. 4, H302	1-5%
	Aminosilane STOT RE 2, H373 Eye Dam. 1, H318 Acute Tox. 4, H332; Skin Sens. 1, H317 vPvB	1-5%
CAS: 69-72-7 EINECS: 200-712-3 Numéro index: 607-732-00-5 Reg.nr.: 01-2119486984-17	acide salicylique Repr. 2, H361d Eye Dam. 1, H318 Acute Tox. 4, H302	<1%
CAS: 108-95-2 EINECS: 203-632-7 Numéro index: 604-001-00-2 Reg.nr.: 01-2119471329-32	phénol Acute Tox. 3, H301; Acute Tox. 3, H311; Acute Tox. 3, H331 Muta. 2, H341; STOT RE 2, H373 Skin Corr. 1B, H314; Eye Dam. 1, H318 Aquatic Chronic 2, H411 Limites de concentration spécifiques: Skin Corr. 1B; H314: $C \ge 3$ % Skin Irrit. 2; H315: 1 % $\le C < 3$ % Eye Irrit. 2; H319: 1 % $\le C < 3$ %	<1%
CAS: 2855-13-2 EINECS: 220-666-8 Numéro index: 612-067-00-9 Reg.nr.: 01-2119514687-32-0000	3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine Skin Corr. 1B, H314; Eye Dam. 1, H318 Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H312; Skin Sens. 1A, H317 Aquatic Chronic 3, H412	<1%
SVHC 84852-15-3 4-nonylphénol, ramifie		



Page: 4/20

# Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE. Article 31

Date d'impression: 29.06.2022 Numéro de version 3 (remplace la version 2) Révision: 29.06.2022

Nom du produit: Akepox 2040 Composant B

(suite de la page 3)

#### **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

· 4.1 Description des mesures de premiers secours

· Remarques générales: Amener les sujets à l'air frais.

Position et transport en position latérale stable.

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures

après un accident.

· Après inhalation: Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de

sécurité

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale

stable.

· Après contact avec la peau: En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

· Après contact avec les yeux: Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien

les paupières et consulter un médecin.

Consulter immédiatement un médecin. · Après ingestion:

Boire de l'eau en abondance et donner de l'air frais. Consulter immédiatement un

médecin.

· 4.2 Principaux symptômes et

effets, aigus et différés

Dyspnée Migraine

Etourdissement

Vertiges Toux Nausées

· Risques Risque d'incidents respiratoires.

· 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et

traitements particuliers

nécessaires En cas d'ingestion, pratiquer un lavage d'estomac additionné de charbon actif.

#### **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

5.1 Moyens d'extinction

· Moyens d'extinction: CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants

avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du

mélange Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

Peut être dégagé en cas d'incendie:

Monoxyde de carbone (CO) Oxyde d'azote (NOx)

Dans certaines circonstances liées à un incendie, la présence de traces d'autres

substances toxiques n'est pas à exclure.

· 5.3 Conseils aux pompiers

· Equipement spécial de sécurité: Porter un vêtement de protection totale.

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.

· Autres indications Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les

canalisations.

Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent

impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

(suite page 5)



Page: 5/20

# Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE. Article 31

Date d'impression: 29.06.2022 Numéro de version 3 (remplace la version 2) Révision: 29.06.2022

Nom du produit: Akepox 2040 Composant B

(suite de la page 4)

#### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Veiller à une aération suffisante.

Utiliser un appareil de protection respiratoire contre les effets de vapeurs/

poussière/aérosol.

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

· 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans le sous-sol, ni dans la terre. Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités

compétentes.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les

nappes d'eau souterraines.

· 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Eliminer la matière collectée conformément au règlement.

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr,

neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Utiliser un neutralisant.

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point

Assurer une aération suffisante.

· 6.4 Référence à d'autres

rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels,

consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

### **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Tenir les récipients hermétiquement fermés.

Conserver au frais et au sec dans des fûts très bien fermés.

N'employer que dans des secteurs bien aérés.

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

· Préventions des incendies et des explosions:

Aucune mesure particulière n'est requise.

#### · 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Stockage:

· Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Ne conserver que dans le fût d'origine.

Empêcher de façon sûre la pénétration dans le sol.

· Indications concernant le stockage commun:

Ne pas conserver avec les agents d'oxydation.

Ne pas stocker avec les aliments.

· Autres indications sur les conditions de stockage:

Conserver les emballages dans un lieu bien aéré. Tenir les emballages hermétiquement fermés.

· Classe de stockage:

· 7.3 Utilisation(s) finale(s)

particulière(s)

Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 6)



Page: 6/20

# Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 29.06.2022 Numéro de version 3 (remplace la version 2) Révision: 29.06.2022

Nom du produit: Akepox 2040 Composant B (suite de la page 5) RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle · 8.1 Paramètres de contrôle · Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail: 1477-55-0 m-phénylenebis(methylamine) VLEP Valeur momentanée: 0,1 mg/m³ 108-95-2 phénol VLEP Valeur momentanée: 15,6 mg/m³, 4 ppm Valeur à long terme: 7,8 mg/m³, 2 ppm M2, Risque de pénétration percutanée · DNEL 1950616-36-0 formaldehyde polymer with 1,3-benzenedimethanamine and phenol DNEL (Kurzzeit-akut) 3,33 mg/kg bw/day (BEV) Oral DNEL (Langzeit-wiederholt) 3,33 mg/kg bw/day (BEV) Dermique DNEL (Kurzzeit-akut) 0,00385-2,8 mg/kg bw/day (ARB) 0,000167-0,008 mg/kg bw/day (BEV) DNEL (Langzeit-wiederholt) 0,000385-0,28 mg/kg bw/day (ARB) 0,000167-0,008 mg/kg bw/day (BEV) Inhalatoire DNEL (Kurzzeit-akut) 2-6 mg/m<sup>3</sup> Air (ARB) DNEL (Langzeit-wiederholt) 0,02 mg/m³ Air (ARB) 100-51-6 Alcool benzylique Oral DNEL (Kurzzeit-akut) 20 mg/kg bw/day (BEV) DNEL (Langzeit-wiederholt) 4 mg/kg bw/day (BEV) Dermique DNEL (Kurzzeit-akut) 40 mg/kg bw/day (ARB) 20 mg/kg bw/day (BEV) DNEL (Langzeit-wiederholt) 8 mg/kg bw/day (ARB) 4 mg/kg bw/day (BEV) Inhalatoire DNEL (Kurzzeit-akut) 110 mg/m<sup>3</sup> Air (ARB) 27 mg/m<sup>3</sup> Air (BEV) 22 mg/m³ Air (ARB) DNEL (Langzeit-wiederholt) 5,4 mg/m3 Air (BEV) 1477-55-0 m-phénylenebis(methylamine) Dermique DNEL (Langzeit-wiederholt) 0,33 mg/kg bw/day (ARB) Inhalatoire DNEL (Kurzzeit-akut) 0,2 mg/m3 Air (ARB) DNEL (Langzeit-wiederholt) 1,2 mg/m3 Air (ARB) 84852-15-3 4-nonylphénol, ramifié Dermique DNEL (Langzeit-wiederholt) 7,5 mg/kg bw/day (ARB) Inhalatoire DNEL (Langzeit-wiederholt) 0,5 mg/m³ Air (ARB) **Aminosilane** Oral DNEL (Langzeit-wiederholt) 2,5 mg/kg bw/day (BEV) Dermique DNEL (Kurzzeit-akut) 5 mg/kg bw/day (ARB) 17 mg/kg bw/day (BEV) DNEL (Langzeit-wiederholt) 5 mg/kg bw/day (ARB) 2,5 mg/kg bw/day (BEV) Inhalatoire DNEL (Langzeit-wiederholt) 35,3 mg/m³ Air (ARB)

(suite page 7)



Page: 7/20

# Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 29.06.2022 Numéro de version 3 (remplace la version 2) Révision: 29.06.2022

m du produ	it: Akepox 2040 Composa	unt B			
		(suite de la page			
		8,7 mg/m³ Air (BEV)			
69-72-7 aci	de salicylique				
Oral	DNEL (Kurzzeit-akut)	4 mg/kg bw/day (BEV)			
	DNEL (Langzeit-wiederholt	) 1 mg/kg bw/day (BEV)			
Dermique	DNEL (Langzeit-wiederhol	t) 2 mg/kg bw/day (ARB)			
		1 mg/kg bw/day (BEV)			
Inhalatoire	DNEL (Langzeit-wiederholt	) 16 mg/m³ Air (ARB)			
		0,2-4 mg/m³ Air (BEV)			
108-95-2 p	nénol				
Oral	DNEL (Langzeit-wiederholt	) 0,4 mg/kg bw/day (BEV)			
Dermique	DNEL (Langzeit-wiederhol	t) 0,4 mg/kg bw/day (BEV)			
Inhalatoire	DNEL (Langzeit-wiederholt	8 mg/m³ Air (ARB)			
		1,32 mg/m³ Air (BEV)			
2855-13-2	3-aminométhyl-3,5,5-trimé				
Oral	DNEL (Langzeit-wiederholt	)   0,526 mg/kg bw/day (BEV)			
Inhalatoire	DNEL (Kurzzeit-akut)	20,1 mg/m³ Air (ARB)			
	DNEL (Langzeit-wiederholt	) 0,073 mg/m³ Air (ARB)			
PNEC					
1950616-36	6-0 formaldehyde polymei	with 1,3-benzenedimethanamine and phenol			
PNEC (wäs	srig) 30 mg/l (KA)	·			
`	0,002 mg/l (MW)				
	0,02 mg/l (SW)				
PNEC (fest	0,0236 mg/kg Trockengew (BO)				
,		0,01 mg/kg Trockengew (MWS)			
	0,1001 mg/kg Trocke	,			
100-51-6 A	cool benzylique				
	srig) 39 mg/l (KA)				
,	0,1 mg/l (MW)				
	1 mg/l (SW)				
	2,3 mg/l (WAS)				
PNEC (fest	= : :	gew (BO)			
- (	0,527 mg/kg Trocken				
	5,27 mg/kg Trockeng				
1477-55-0	n-phénylenebis(methylan				
	srig) 10 mg/l (KA)	·····• <i>)</i>			
- (	0,0094 mg/l (MW)				
	0,094 mg/l (SW)				
	0,152 mg/l (WAS)				
PNEC (fest	• , ,	gew (BO)			
3 (. 300		0,043 mg/kg Trockengew (MWS)			
	0,43 mg/kg Trockeng				
84852-15-3	4-nonylphénol, ramifié	()			
	srig) 0,000527 mg/l (MW)				
( ,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,	0,000614 mg/l (SW)				
	5,5555.1 mg/1 (5VV)	(suite page			



Page: 8/20

# Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 29.06.2022 Numéro de version 3 (remplace la version 2) Révision: 29.06.2022

Aminosilane	(suite de la page
PNEC (wässrig)	25 mg/l (KA)
TINEO (Wassing)	0,0062 mg/l (MW)
	0,062 mg/l (SW)
DNICC (foot)	0,62 mg/l (WAS)
PNEC (fest)	0,0075 mg/kg Trockengew (BO)
	0,005 mg/kg Trockengew (MWS)
	0,05 mg/kg Trockengew (SWS)
69-72-7 acide s	
PNEC (wässrig)	
	0,02 mg/l (MW)
	0,2 mg/l (SW)
PNEC (fest)	0,166 mg/kg Trockengew (BO)
	0,142 mg/kg Trockengew (MWS)
	1,42 mg/kg Trockengew (SWS)
108-95-2 phéno	İ
PNEC (wässrig)	2,1 mg/l (KA)
	0,00077 mg/l (MW)
	0,0077 mg/l (SW)
PNEC (fest)	0,136 mg/kg Trockengew (BO)
. ,	0,00915 mg/kg Trockengew (MWS)
	0,0915 mg/kg Trockengew (SWS)
2855-13-2 3-am	inométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine
PNEC (wässrig)	
, ,	0,006 mg/l (MW)
	0,06 mg/l (SW)
	0,23 mg/l (WAS)
	10.20 HIGH (VV/NO)
PNEC (fest)	
PNEC (fest)	1,121 mg/kg Trockengew (BO)
PNEC (fest)	1,121 mg/kg Trockengew (BO) 0,578 mg/kg Trockengew (MWS)
,	1,121 mg/kg Trockengew (BO) 0,578 mg/kg Trockengew (MWS) 5,784 mg/kg Trockengew (SWS)
PNEC (fest) Remarques sup	1,121 mg/kg Trockengew (BO) 0,578 mg/kg Trockengew (MWS) 5,784 mg/kg Trockengew (SWS)
Remarques sup	1,121 mg/kg Trockengew (BO) 0,578 mg/kg Trockengew (MWS) 5,784 mg/kg Trockengew (SWS)  plémentaires:  Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de s élaboration.
Remarques sup 8.2 Contrôles d	1,121 mg/kg Trockengew (BO) 0,578 mg/kg Trockengew (MWS) 5,784 mg/kg Trockengew (SWS)  plémentaires: Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de s élaboration.  e l'exposition
Remarques suppose de Contrôles de Contrôles technion Mesures de prot	1,121 mg/kg Trockengew (BO) 0,578 mg/kg Trockengew (MWS) 5,784 mg/kg Trockengew (SWS)  Definentaires:  Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de s élaboration.  Performance indication of the state of
Remarques supposente de Contrôles de Contrôles technion Mesures de proton Mesures généra	1,121 mg/kg Trockengew (BO) 0,578 mg/kg Trockengew (MWS) 5,784 mg/kg Trockengew (SWS)  plémentaires:     Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de s élaboration.  e l'exposition ques appropriés     Sans autre indication, voir point 7. ection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle les de protection
Remarques suppose de Contrôles de Contrôles technion Mesures de prot	1,121 mg/kg Trockengew (BO) 0,578 mg/kg Trockengew (MWS) 5,784 mg/kg Trockengew (SWS)  plémentaires:     Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de s élaboration.  e l'exposition ques appropriés     Sans autre indication, voir point 7. ection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle les de protection  Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser.
Remarques supposente de Contrôles de Contrôles technion Mesures de proton Mesures généra	1,121 mg/kg Trockengew (BO) 0,578 mg/kg Trockengew (MWS) 5,784 mg/kg Trockengew (SWS)  plémentaires:     Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de s élaboration.  e l'exposition ques appropriés     Sans autre indication, voir point 7. ection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle les de protection  Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser. Protection préventive de la peau avec une crème de protection.
Remarques supposente de Contrôles de Contrôles technion Mesures de proton Mesures généra	1,121 mg/kg Trockengew (BO) 0,578 mg/kg Trockengew (MWS) 5,784 mg/kg Trockengew (SWS)  plémentaires:     Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de s élaboration.  e l'exposition ques appropriés     Sans autre indication, voir point 7. ection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle les de protection  Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser.
Remarques supposente de Contrôles de Contrôles technion Mesures de proton Mesures généra	1,121 mg/kg Trockengew (BO) 0,578 mg/kg Trockengew (MWS) 5,784 mg/kg Trockengew (SWS)  plémentaires:  Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de s élaboration.  e l'exposition ques appropriés ection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle les de protection  Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser. Protection préventive de la peau avec une crème de protection. Nettoyer soigneusement la peau immédiatement après une manipulation produit. Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture po
Remarques supposente de Contrôles de Contrôles technion Mesures de proton Mesures généra	1,121 mg/kg Trockengew (BO) 0,578 mg/kg Trockengew (MWS) 5,784 mg/kg Trockengew (SWS)  plémentaires:     Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de s élaboration.  e l'exposition ques appropriés ection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle les de protection  Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser. Protection préventive de la peau avec une crème de protection. Nettoyer soigneusement la peau immédiatement après une manipulation produit. Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture poniments.
Remarques supposente de Contrôles de Contrôles technion Mesures de proton Mesures généra	1,121 mg/kg Trockengew (BO) 0,578 mg/kg Trockengew (MWS) 5,784 mg/kg Trockengew (SWS)  plémentaires:  Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de s élaboration.  e l'exposition ques appropriés ection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle les de protection  Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser. Protection préventive de la peau avec une crème de protection. Nettoyer soigneusement la peau immédiatement après une manipulation produit. Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture posanimaux. Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
Remarques supposente de Contrôles de Contrôles technion Mesures de proton Mesures généra	1,121 mg/kg Trockengew (BO) 0,578 mg/kg Trockengew (MWS) 5,784 mg/kg Trockengew (SWS)  Dlémentaires:  Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de sélaboration.  Présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de sélaboration.  Sans autre indication, voir point 7.  Petion individuelle, telles que les équipements de protection individuelle  Les de protection  Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser.  Protection préventive de la peau avec une crème de protection.  Nettoyer soigneusement la peau immédiatement après une manipulation produit.  Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture posinimaux.  Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.  Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
Remarques supposente de Contrôles de Contrôles technion Mesures de proton Mesures généra	1,121 mg/kg Trockengew (BO) 0,578 mg/kg Trockengew (MWS) 5,784 mg/kg Trockengew (SWS)  plémentaires:  Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de s élaboration.  e l'exposition ques appropriés ection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle les de protection  Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser. Protection préventive de la peau avec une crème de protection. Nettoyer soigneusement la peau immédiatement après une manipulation produit. Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture posanimaux. Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.



Page: 9/20

# Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 29.06.2022 Numéro de version 3 (remplace la version 2) Révision: 29.06.2022

Nom du produit: Akepox 2040 Composant B

· Protection des mains:

Filtre A/P2

(suite de la page 8)

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Une protection préventive de la peau en utilisant des produits protecteurs de la peau est recommandée.

Après l'utilisation de gants, appliquer des produits de nettoyage et de soin de la peau.

recommande la crème protectrice de la peau suivante pour une protection préventive et avec utilisation des gants de protection:

STOKO EMULSION (http://www.stoko.com)

recommande la crème de protection de la peau suivante pour un suivi purifiant de la peau après manipulation:

Kresto Classic (http://debstoko.com)

recommande la crème protectrice suivante pour un suivi soignant de la peau après travail:

STOKO VITAN (http://www.stoko.com)

Les directives relatives à l'utilisation du produit référencé sous «gants protecteurs» doivent être conformes aux spécifications CEE-Directive 89/686/EWG et à la Norme EN374 qui en résulte, comme par exemple le type de gant indiqué ici-après. Lors des essais conformes à la EN374 dans les laboratoires de la société KCL avec des échantillons tests de différents types de gants recommandés, ceux-ci ont évalués les temps pendant lesquels le gant est résistant aux substances chimiques. Ces recommandations sont valables uniquement pour le produit livré et cité dans la fiche de sécurité et pour la fonction indiquée. En cas de dissolution dans ou lors du mélange avec d'autres substances et en cas de conditions non-conformes à la Norme EN374, il est vivement recommandé de contacter le fournisseur des gants CE-approuvés (par exemple KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, Internet: www.kcl.de).



#### Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· Matériau des gants

Butylcaoutchouc

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

 Temps de pénétration du matériau des gants

Valeur pour la perméabilité: taux ≤ 6, 480 min

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

 Pour le contact permanent, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:

Butylcaoutchouc

Butoject (KCL, Art No. 897, 898)

Caoutchouc nitrile

Camatril (KCL, Art\_No. 730, 731, 732, 733)

Dermatril (Art No. 740, 741, 742)

(suite page 10)



(suite de la page 9)

Page: 10/20

# Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE. Article 31

Date d'impression: 29.06.2022 Numéro de version 3 (remplace la version 2) Révision: 29.06.2022

Nom du produit: Akepox 2040 Composant B

Caoutchouc chloroprène

Camapren (KCL, Art No. 720, 722, 726)

 Des gants dans les matériaux suivants sont appropriés comme

protection contre les

éclaboussures:

Caoutchouc nitrile

Camatril (KCL, Art No. 730, 731, 732, 733)

Caoutchouc chloroprène

Camapren (KCL, Art\_No. 720, 722, 726)

· Des gants dans les matériaux

suivants ne sont pas appropriés:

Caoutchouc naturel (Latex) Caoutchouc fluoré (Viton)

Gants en cuir

Gants en tissu épais

· Protection des yeux/du visage



Lunettes de protection hermétiques

Jaunâtre

100 °C

380 °C > 250 °C

1.2 Vol %

Caractéristique

Non déterminé.

Non applicable.

· Protection du corps: Vêtements de travail protecteurs

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### · 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales.

· Couleur:

· Odeur:

· Point de fusion/point de congélation:

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle

d'ébullition

· Limites inférieure et supérieure d'explosion

· Inférieure:

· Point d'éclair

· Température d'inflammation: · Température de décomposition:

· pH

Non déterminé. non applicable

Viscosité:

· Viscosité cinématique

· Dynamique:

Solubilité

· l'eau: · Pression de vapeur:

· Densité et/ou densité relative

Densité à 20 °C:

Non déterminé. non applicable

Non déterminé. non applicable

Pas ou peu miscible Non déterminé.

1,67 g/cm<sup>3</sup>

# 9.2 Autres informations

· Aspect:

Pâteuse · Forme:

· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.

· Température d'auto-inflammation

Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

Le produit n'est pas explosif.

· Propriétés explosives: · Teneur en solvants:

7,3 % Solvants organiques:

(suite page 11)



Page: 11/20

# Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 29.06.2022 Numéro de version 3 (remplace la version 2) Révision: 29.06.2022

Nom du produit: Akepox 2040 Con	nposant B		
			(suite de la page 10)
· Teneur en substances solides:	37	7,1 %	
<ul> <li>Informations concernant les class</li> <li>Substances et mélanges explosit</li> </ul>	es de danger physique lles		
· Gaz inflammables	néant		
· Aérosols	néant		
	néant		
· <u>Gaz comburants</u> · <u>Gaz sous pression</u>	néant		
· Liquides inflammables	néant		
· Matières solides inflammables	néant		
· Substances et mélanges autoréa	néant <u>ctifs</u>		
· Liquides pyrophoriques	néant		
· Matières solides pyrophoriques	néant		
· Matières et mélanges auto-échau	néant <u>ffants</u>		
· Substances et mélanges qu inflammables au contact de l'eau	néant i dégagent des gaz		
· <u>Liquides comburants</u>	néant		
· <u>Matières solides comburantes</u>	néant		
· Peroxydes organiques	néant		
	néant		
			(suite page 12)



Page: 12/20

# Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE. Article 31

Date d'impression: 29.06.2022 Numéro de version 3 (remplace la version 2) Révision: 29.06.2022

Nom du produit: Akepox 2040 Composant B

(suite de la page 11)

· Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux

néant

· Explosibles désensibilisés

néant

#### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

· 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 10.2 Stabilité chimique · Décomposition thermique/

conditions à éviter:

Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.

· 10.3 Possibilité de réactions

dangereuses

Forte réaction exothermique aux acides.

Réactions aux agents d'oxydation puissants.

· 10.4 Conditions à éviter · 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles. Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 10.6 Produits de décomposition

Gaz/vapeurs corrosifs dangereux:

#### **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

· 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

· Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Valeurs LD	· Valeurs LD/LC50 determinantes pour la classification:			
ATE (Vale	ATE (Valeurs d'estimation de la toxicité aiguë (ETA))			
Oral	LD50	6.126 mg/kg		
Dermique	LD50	19.603 mg/kg		
Inhalatoire	LC50/4 h	28,7 mg/l (rat)		

### 38294-64-3 4,4'-Isopropylidenediphenol, oligomeric reaction products with 1-chloro-2,3-epoxypropane, reaction products with 3-aminomethyl-3,5,5-trimethylcyclohexylamine

40 = 00 40 0	0 0 f	 •				4	-
Dermique	LD50	>2.	000 m	g/kg	(ra	at)	
Oral	LD50	>2.	000 m	g/kg	(ra	at)	

# 1950616-36-0 formaldehyde polymer with 1,3-benzenedimethanamine and phenol

Oral	LD50	>2.000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>2.020 mg/kg (rat)

100-51-6 A	lcool benzyliqu	Je
Oral	LD50	1.040 mg/kg (mouse)
		1.040 mg/kg (rabbit)
		1.620 mg/kg (rat)
	NOEL	400 mg/kg (rat)
	NOAEL	200 mg/kg (mouse)
		400 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	2.000 mg/kg (rabbit)
Inhalatoire	LC50/8h	1.000 ppm (rat)

(suite page 13)



Page: 13/20

# Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Numéro de version 3 (remplace la version 2) Date d'impression : 29.06.2022 Révision: 29.06.2022

		(suite de la page
	LC50/4 h	11 mg/l (rat)
	LC50/48h	360 mg/l (daphnia magna)
		645 mg/l (goo)
1477-55-0	m-phénylenebi	s(methylamine)
Oral	LD50	930 mg/kg (rat)
	NOEL	150 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	3.100 mg/kg (rabbit)
Inhalatoire	LC50/4 h	2,4 mg/l (rat)
	LC50/1h	3,89 mg/l (rat)
84852-15-3	4-nonylphéno	l, ramifié
Oral	LD50	1.210 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (rabbit)
Inhalatoire	LC50/4 h	3,636 mg/l (mouse)
Aminosila	ne	
Oral	LD50	2.995 mg/kg (rat)
	NOEL	≥500 mg/kg (rat) (OECD 422)
	NOAEL	≥500 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (rat)
Inhalatoire		1,49 mg/l (rat)
	ide salicylique	, · · · · · · ·
Oral	LD50	891 mg/kg (rat)
· · · · ·		250 mg/kg (rat) (OECD 416)
Dermique		>2.000 mg/kg (rabbit)
Dominquo	LC50/48h	90 mg/l (Leuciscus idus)
108-95-2 p		00 mg// (20000000 (000)
Oral	LD50	300 mg/kg (mouse)
Orai	2200	317 mg/kg (rat)
Dermique	I D50	630 mg/kg (rat)
Inhalatoire		316 mg/l (rat)
IIIIIalatoli e	LC50/411 LC50/8h	0,9 mg/l (rat)
2055 42 2		
Oral	s-aminometnyi LD50	-3,5,5-triméthylcyclohexylamine 1.030 mg/kg (rat)
Jiai		>250 mg/kg (rat)
Dormigue	LD50	
Dermique	LDOU	1.840 mg/kg (rabbit)
ll l - 4 - !	1.050/4.5	>2.000 mg/kg (rat)
Inhalatoire		>5,01 mg/l (rat)
cutanée	cutanée/irritation	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
	ulaires graves/ir	
oculaire		Provoque de graves lésions des yeux.
	tion respiratoire	<u>ou</u>
cutanée	العالمة مماسية كم	Peut provoquer une allergie cutanée.
germinales	té sur les cellule	<ul> <li>Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont p remplis.</li> </ul>
Cancérogé	<u>nicité</u>	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont p remplis.
		(suite page



Page: 14/20

# Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 29.06.2022 Numéro de version 3 (remplace la version 2) Révision: 29.06.2022

#### Nom du produit: Akepox 2040 Composant B

(suite de la page 13)

· Toxicité pour la reproduction Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas

remplis.

· Toxicité spécifique pour certains

organes cibles (STOT) - exposition

unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas

remplis.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition

répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas

remplis.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas · Danger par aspiration

remplis.

### · 11.2 Informations sur les autres dangers

· Propriétés p	erturbant le système endocrinien	
84852-15-3	4-nonylphénol, ramifié	Liste I
69-72-7	acide salicylique	Liste II, III

#### **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

#### · 12.1 Toxicité

· <u>Toxicité</u> aqu	· Toxicité aquatique:		
	4,4'-lsopropylidenediphenol, oligomeric reaction products with 1-chloro-2,3-epoxypropane, reaction products with 3-aminomethyl-3,5,5-trimethylcyclohexylamine		
EC50	>1.000 mg/l (BES)		
EL50/48h	11,1 mg/l (daphnia magna)		
EL50/72h	79,4 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata)		
LL50/96h	70,7 mg/l (Oncorhynchus mykiss)		
	-0 formaldehyde polymer with 1,3-benzenedimethanamine and phenol		
EC50	491,3 mg/l (BES)		
EC50/48h	29,8 mg/l (daphnia magna)		
EC50/72h	20,4 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata)		
LC50/96h	25,9 mg/l (Oncorhynchus mykiss)		
100-51-6 A	cool benzylique		
EC50/24h	55-400 mg/l (daphnia magna)		
EC50/96h	640 mg/l (Scenedesmus pluvialis)		
EC50	2.100 mg/l (BES) (OECD 209)		
	79 mg/l (Scenedesmus quadricauda)		
EC10/16h	658 mg/l (pseudomonas putida)		
EC50/48h	230 mg/l (daphnia magna) (OECD 202)		
EC0	640 mg/l (Scenedesmus quadricauda)		
EC50/16h	658 mg/l (pseudomonas putida)		
EC50/30mii	71,4 mg/l (Photobac. phosphoreum)		
	400 mg/l (pseudomonas putida)		
IC5/96h	640 mg/l (Scenedesmus quadricauda)		
NOEC	310 mg/kg (Pseudokirchneriella subcapitata)		
NOEC/21d	51 mg/l (daphnia magna) (OECD211)		
EC50/72h	770 mg/l (green alge) (OECD 201)		
	770 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata)		

(suite page 15)



Page: 15/20

# Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 29.06.2022 Numéro de version 3 (remplace la version 2) Révision: 29.06.2022

<u>n du produi</u>	t: Akepox 2040 Composant B	
		(suite de la pag
LC50/96h	645 mg/l (goo)	, , ,
	10 mg/l (lepomis macrochirus)	
	460 mg/l (Pimephales promelas)	
1477-55-0 m	-phénylenebis(methylamine)	
EC50/24h	35,1 mg/l (daphnia magna)	
EC50/48h	15,2 mg/l (daphnia magna)	
EC50/30min	>1.000 mg/l (BES)	
NOEC/21d	4,7 mg/l (daphnia magna)	
EC50/72h	12 mg/l (Scenedesmus subspicatus)	
	32,1 mg/l (selenastrum capricornutum)	
LC50/96h	>100 mg/l (Oncorhynchus mykiss)	
	87,6 mg/l (Oryzias latipes)	
	>100 mg/l (Zebrabärbling)	
84852-15-3	4-nonylphénol, ramifié	
EC50/96h	0,41 mg/l (green alge)	
EC50/48h	0,085 mg/l (daphnia magna)	
NOEC/21d	0,024 mg/l (daphnia magna)	
EC50/72h	0,33 mg/l (Scenedesmus subspicatus)	
LC50/96h	0,128 mg/l (Pimephales promelas)	
Aminosilan	- 1 1 1	
EC50	435 mg/l (Klärschlamm: Atmungs-/Vermehrungshemmung)	
IC50/72h	8,8 mg/l (green alge) (OECD 201)	
EC50/48h	81 mg/l (daphnia magna)	
EC50/16h	67 mg/l (pseudomonas putida)	
NOEC	3,1 mg/kg (green alge) (OECD 201)	
	≥1.000 mg/kg (Eisenia fetida ( Regenwürmer)) (OECD 207)	
NOEC/21d	>1 mg/l (daphnia magna)	
EC50/48h	87,4 mg/l (daphnia magna)	
EC50/72h	5 mg/l (green alge)	
	126 mg/l (Scenedesmus subspicatus)	
LC50/96h	344 mg/l (Brachydanio rerio)	
	597 mg/l (Danio rerio.)	
	168 mg/l (pimephales promelas)	
69-72-7 acid	le salicylique	
EC50	380 mg/l (BES) (OECD 209)	
LC50/24h	105-230 mg/l (daphnia magna)	
EC50/48h	870 mg/l (daphnia magna) (OECD 202)	
EC50/16h	380 mg/l (bacteria)	
NOEC/21d	10 mg/l (daphnia magna) (OECD 202 II)	
EC50/72h	>100 mg/l (green alge) (OECD 201)	
LC50/7211 LC50/96h	1.370 mg/l (giseif alge) (OECD 201)	
L030/9011		
108-95-2 ph	1.380 mg/l (pimephales promelas)	
108-95-2 pn EC50/24h		
	21 mg/l (BO)	
EC50/96h	61,1 mg/l (green alge)	(suite pag



Page: 16/20

# Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE. Article 31

Date d'impression : 29.06.2022 Numéro de version 3 (remplace la version 2) Révision: 29.06.2022

Nom du produit: Akepox 2040 Composant B

(	suite	de	la	page	15
١ ١	Juite	чu	ıu	page	

EC50/48h	3,1 mg/l (daphnia magna)
LC50/96h	8,9 mg/l (Oncorhynchus mykiss)

# 2855-13-2 3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine

EC50/24h 44 mg/l (daphnia magna)

LC 0/96h 70 mg/l (piscis)

EC10/18h 1.120 mg/l (pseudomonas putida)

EC50/48h 23 mg/l (daphnia magna) (OECD TG 202)

ErC50/72h >50 mg/l (Scenedesmus subspicatus) (EG 88/302)

NOEC/21d 3 mg/l (daphnia magna)

EC10 11,2 mg/l (Desmodesmus subspicatus) EC50/72h 37 mg/l (green alge) (EG 88/302)

37 mg/l (Scenedesmus subspicatus)

LC50/96h 110 mg/l (Brachydanio rerio) (EG 84/449)

110 mg/l (Leuciscus idus) (EG 84/449)

# $\cdot \, \underline{\text{\bf 12.2 Persistance et d\'{e}gradabilit\'{e}}} \,\, \text{Pas d'autres informations importantes disponibles}.$

· 12.3 Potentiel de

bioaccumulation
Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.4 Mobilité dans le sol
Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable.

· vPvB:

Aminosilane

#### · 12.6 Propriétés perturbant le

système endocrinien

Pour les informations relatives aux propriétés perturbant le système endocrinien,

se référer à la rubrique 11.

· 12.7 Autres effets néfastes

· Remarque:

Nocif pour les poissons.

· Autres indications écologiques:

· Indications générales:

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Nocif pour les organismes aquatiques.

Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant

#### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### · 13.1 Méthodes de traitement des déchets

• Recommandation: Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer

dans les égouts.

#### · Catalogue européen des déchets

20 00 00 DÉCHETS MUNICIPAUX (DÉCHETS MÉNAGERS ET DÉCHETS ASSIMILÉS PROVENANT DES COMMERCES, DES INDUSTRIES ET DES ADMINISTRATIONS), Y COMPRIS LES FRACTIONS COLLECTÉES SÉPARÉMENT

20 01 00 fractions collectées séparément (sauf section 15 01)

20 01 27\* peinture, encres, colles et résines contenant des substances dangereuses

· Emballages non nettoyés:

Recommandation: Les emballages contaminés doivent être vidés au maximum et peuvent alors,

après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération.

· Produit de nettoyage recommandé: Alcool

(suite page 17)



Page: 17/20

# Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE. Article 31

Date d'impression: 29.06.2022 Numéro de version 3 (remplace la version 2) Révision: 29.06.2022

Nom du produit: Akepox 2040 Composant B

(suite de la page 16)

### **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

· 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification	
· ADR IMDG IATA	UN2735

ADR, IMDG, IATA

· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU · ADR

2735 AMINES LIQUIDES CORROSIVES, N.S.A. (4,4'-Isopropylidenediphenol, oligomeric reaction products with 1chloro-2,3-epoxypropane, reaction products with 3aminomethyl-3,5,5-trimethylcyclohexylamine, formaldehyde polymer with 1,3-benzenedimethanamine and phenol) AMINES, LIQUID, CORROSIVE, N.O.S. (4,4'-· IMDG, IATA

Isopropylidenediphenol, oligomeric reaction products with 1chloro-2,3-epoxypropane, reaction products with 3aminomethyl-3,5,5-trimethylcyclohexylamine, formaldehyde polymer with 1,3-benzenedimethanamine and phenol)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR



8 (C7) Matières corrosives.

Étiquette

· IMDG, IATA



 Class 8 Matières corrosives.

· Label

14.4 Groupe d'emballage

· ADR, IMDG, IATA Ш

14.5 Dangers pour l'environnement

· Marine Pollutant: Non

· 14.6 Précautions particulières à prendre par

Attention: Matières corrosives. l'utilisateur

· Numéro d'identification du danger (Indice Kemler): 80 F-A,S-B · No EMS: Alkalis · Segregation groups

· Stowage Category

· Segregation Code SG35 Stow "separated from" SGG1-acids

· 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux

instruments de l'OMI Non applicable.

· Indications complémentaires de transport:

· ADR

· Quantités limitées (LQ) 5L · Quantités exceptées (EQ) Code: E1

Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml

Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 ml

(suite page 18)



Page: 18/20

# Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE. Article 31

Date d'impression: 29.06.2022 Numéro de version 3 (remplace la version 2) Révision: 29.06.2022

Nom du produit: Akepox 2040 Composant B				
	(suite de la page 17)			
<ul> <li>Catégorie de transport</li> <li>Code de restriction en tunnels</li> </ul>	3 E			
· IMDG     · Limited quantities (LQ)     · Excepted quantities (EQ)	5L Code: E1 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 1000 ml			
· <u>"Règlement type" de l'ONU:</u>	UN 2735 AMINES LIQUIDES CORROSIVES, N.S.A. (4,4'-ISOPROPYLIDENEDIPHENOL, OLIGOMERIC REACTION PRODUCTS WITH 1-CHLORO-2,3-EPOXYPROPANE, REACTION PRODUCTS WITH 3-AMINOMETHYL-3,5,5-TRIMETHYLCYCLOHEXYLAMINE, FORMALDEHYDE POLYMER WITH 1,3-BENZENEDIMETHANAMINE AND PHENOL), 8, III			

#### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- · 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- · Directive 2012/18/UE
- · Substances dangereuses

désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.

· RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006

ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3

· Réglement (CE) N° 649/2012

84852-15-3 4-nonylphénol, ramifié

Annex I Part 1 Annex I Part 2

· Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

- · RÈGLEMENT (UE) 2019/1148
- · Annexe I PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

· Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

Aucun des composants n'est compris.

· Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

· Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

- · Prescriptions nationales:
- · Indications sur les restrictions de

travail:

Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes.

Respecter les limitations d'emploi pour les femmes enceintes et pour celles qui allaitent.

- · Classe de pollution des eaux: Classe de pollution des eaux 2 (Classification propre): polluant.
- · Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57

84852-15-3 4-nonylphénol, ramifié

(suite page 19)



Page: 19/20

# Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 29.06.2022 Numéro de version 3 (remplace la version 2) Révision: 29.06.2022

Nom du produit: Akepox 2040 Composant B

(suite de la page 18) 122,7 g/l

· <u>VOC EU</u> · **15.2 Évaluation de la sécurité** 

**chimique:**Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

#### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· Phrases importantes H301 Toxique en	cas d'ingestion.
---------------------------------------	------------------

H302 Nocif en cas d'ingestion.
H311 Toxique par contact cutané.
H312 Nocif par contact cutané.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
 H318 Provoque de graves lésions des yeux.
 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H331 Toxique par inhalation. H332 Nocif par inhalation.

H341 Susceptible d'induire des anomalies génétiques.

H361d Susceptible de nuire au fœtus.

H361fd Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets

néfastes à long terme.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH071 Corrosif pour les voies respiratoires.

Service établissant la fiche

technique: Laboratoire Date de la version précédente: 28.03.2022

· Numéro de la version précédente:

· Acronymes et abréviations:

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de

ICAO: International Civil Aviation Organisation

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH) LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic SVHC: Substances of Very High Concern vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative Acute Tox. 3: Toxicité aiguë – Catégorie 3 Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Skin Corr. 1B: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1B Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1 Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1 Skin Sens. 1A: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1A Muta. 2: Mutagénicité sur les cellules germinales – Catégorie 2

Repr. 2: Toxicité pour la reproduction - Catégorie 2

(suite page 20)



Page: 20/20

# Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 29.06.2022 Numéro de version 3 (remplace la version 2) Révision: 29.06.2022

Nom du produit: Akepox 2040 Composant B

(suite de la page 19)

Repr. 2: Toxicité pour la reproduction – Catégorie 2

STOT RE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 2 Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique –

Catégorie 1
Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique –

Catégorie 1
Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique –
Catégorie 2

Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3